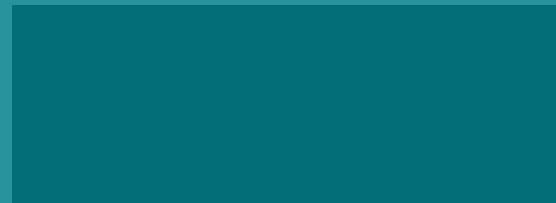
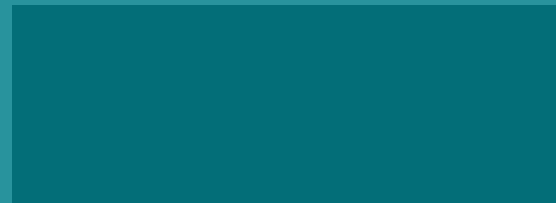
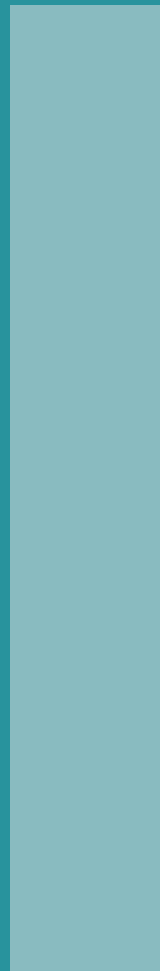


LES ENQUÊTES DE LA FAS EN 2024

Chiffres clés et
recommandations



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Ce document présente les cinq enquêtes publiées par la FAS en 2024 :



Plan Grand Froid,
enquête flash,
mars 2024



Intermédiation locative (IML)
Ukraine, enquête flash,
avril 2024



Baromètre des enfants à la
rue FAS Unicef,
août 2024



Personnes étrangères :
accès aux droits entravé,
insertion empêchée,
octobre 2024



Femmes et sans-abrisme :
quelles réalités ? Volet 1, le
phénomène vu par les SIAO
novembre 2024

L'essentiel des chiffres clés et recommandations des enquêtes publiées par la FAS en 2024

→ Plan Grand Froid, enquête flash - 28 mars 2024

Selon la moitié des SIAO questionnés, la situation hivernale s'est détériorée par rapport à l'année dernière.

- **44 %** estiment qu'elle s'est stabilisée et **7 %** indiquent qu'elle s'est améliorée
- **19%** des répondant·es n'ont pas réorienté les personnes prises en charge dans les places temporaires vers une autre solution adaptée à la fin de la prise en charge ou ne pourront le faire à la fin de la trêve hivernale

RECOMMANDATIONS

- Veiller au respect des principes fondamentaux de l'hébergement (inconditionnalité, dignité, continuité, accompagnement social global) et du Logement d'abord pour favoriser un accès plus direct au logement.
- Mettre en place une véritable programmation pluriannuelle de la rue au logement, qui passe par une politique ambitieuse de production de logements abordables et une augmentation du parc d'hébergement adapté, en fonction des besoins

→ IML Ukraine, enquête flash - avril 2024

- Les freins empêchant une bascule dans le droit commun des personnes sont majoritairement l'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'accès aux prestations sociales
- Les répondants estiment que **40%** des ménages accompagnés actuellement ne pourront pas sortir du dispositif d'ici 6 mois.

RECOMMANDATIONS

- Anticiper dès à présent la fin du bénéfice de la protection temporaire qui doit avoir lieu en mars 2025 afin d'éviter la bascule des personnes déplacées d'Ukraine vers les dispositifs de demandeurs d'asile ou généralistes déjà saturés
- Maintenir à minima le financement des mesures IML Ukraine à 2 375€ pour permettre un accompagnement plus soutenu et travailler localement avec les gestionnaires à une meilleure couverture des risques locatifs supportés aujourd'hui par les seules associations dans une grande majorité des cas

➔ Baromètre des enfants à la rue FAS Unicef - août 2024

- Bien que l'hôtel soit inadapté aux prises en charge des personnes en famille, la diminution du nombre de personnes en famille hébergées en hôtel est très préoccupante
- **2 043** enfants en famille de moins de 18 ans sont en demandes non pourvues au 19 août 2024

RECOMMANDATIONS

- ➔ Inscrire, dans le projet de loi de finances pour 2025, la création de 10 000 places supplémentaires en 2025
- ➔ Engager une action sur les dysfonctionnements des politiques publiques ayant un impact sur le sans-abrisme avec notamment la poursuite des travaux de l'observatoire du sans-abrisme.

➔ Personnes étrangères : accès aux droits entravé, insertion empêchée, octobre 2024

- **75 %** des répondant.es ont été sollicité.es par les personnes accompagnées au sujet des difficultés liées aux renouvellements des attestations de prolongation de l'instruction (API)
- **1 répondant.e sur 2** estime qu'il est difficile d'accéder au Point d'Accès Numérique

RECOMMANDATIONS

- ➔ Engager un plan d'urgence avec de réels moyens afin de débloquent l'ensemble des dysfonctionnements techniques inhérents au logiciel et qui perdurent depuis trop longtemps et créent des ruptures de droit
- ➔ Renforcer les moyens humains et financiers pour les associations accompagnant sur l'accès aux droits et ayant vu leurs pratiques transformées ces dernières années

➔ Femmes et sans-abrisme : quelles réalités ? Volet 1, le phénomène vu par les SIAO, novembre 2024

- **87,5 %** des SIAO répondants constatent une hausse du nombre de femmes à la rue
- **55 %** des SIAO déclarent être pourvus de places d'hébergement dédiées pour les femmes enceintes. Néanmoins, **62%** des SIAO déclarent que l'hébergement des femmes enceintes et qui viennent d'accoucher demeure limitée dans le temps

RECOMMANDATIONS

- ➔ Renforcer les moyens alloués à la veille sociale et aux SIAO afin qu'ils puissent renforcer leurs partenariats avec les associations spécialisées du territoire, comme les CIDFF, les accueils de jours et centres d'hébergement dédiés aux femmes victimes de violences, les LEAO, les maternités et centres hospitaliers, les PASS mobiles et les bailleurs sociaux pour offrir une orientation adaptée à leurs besoins spécifiques
- ➔ Renforcer l'offre d'hébergement dédiée aux femmes victimes de violences et de leurs enfants co-victimes et aux femmes enceintes ou sortant de maternité

**Tous les résultats
et recommandations
des cinq enquêtes
de la FAS en 2024**

Plan Grand Froid, enquête flash, 28 mars 2024



Résultats

L'enquête a été adressée aux SIAO métropolitains, soit 96 départements, et a reçu 57 réponses. Le taux de réponse a donc été d'environ 60%.

Selon 49 % des SIAO questionnés, la situation hivernale s'est détériorée par rapport à l'année dernière. 44 % estiment qu'elle s'est stabilisée et 7 % indiquent qu'elle s'est améliorée.

Selon les réponses obtenues, 3 800 places supplémentaires ont été ouvertes à l'occasion de l'hiver 2023/2024. Environ 2% de ces places seront pérennisées à l'issue de l'hiver. Ces chiffres seront à consolider avec les services de l'Etat.

Le nombre le plus bas de demandes d'hébergement non pourvues (DNP) enregistré sur la période de novembre 2023 à mars 2024 est de 4 605.

19% des répondants n'ont pas réorienté les personnes prises en charge dans les places temporaires vers une autre solution adaptée à la fin de la prise en charge ou ne pourront le faire à la fin de la trêve hivernale. 56% ont pu réorienter une partie des publics.

Depuis le 1er janvier 2024, 147 personnes sont mortes à la rue, d'après le recensement du collectif Les Morts de la Rue.

Les 7 recommandations de la FAS

1. Veiller au respect des principes fondamentaux de l'hébergement (inconditionnalité, dignité, continuité, accompagnement social global) et du Logement d'abord pour favoriser un accès plus direct au logement
2. Mettre en place une véritable programmation pluriannuelle de la rue au logement, qui passe par une politique ambitieuse de production de logements abordables et une augmentation du parc d'hébergement adapté, en fonction des besoins
3. Veiller à garantir un accompagnement social global adapté à chacun.e dans tous les dispositifs d'accueil
4. Accentuer la mise en œuvre de l'instruction du 31 mars 2022 positionnant le SIAO comme acteur central de la coordination des acteurs de la veille sociale, permettant ainsi une communication plus fluide, surtout en période de gestion de crise
5. Rendre effectif le renfort annoncé pour la veille sociale, largement soutenu par la FAS
6. Poursuivre et systématiser le pilotage anticipé des plans hivernaux en mettant les parties prenantes autour de la table et des moyens suffisants pour garantir le respect des principes légaux de l'hébergement, sans oublier que la rue tue encore davantage l'été
7. Anticiper l'ouverture des places mais aussi leur fermeture, en travaillent bien en amont les sorties, notamment vers le logement (évaluation sociale, DALO)

Intermédiation locative (IML) Ukraine, enquête flash, avril 2024



Résultats

87% des répondants affirment être sans visibilité sur le financement de l'IML Ukraine au-delà des 6 prochains mois. (Lors de la réalisation de l'enquête, nous n'avions pas encore connaissance du maintien de la protection temporaire de l'Union Européenne allant dorénavant jusqu'à mars 2026)

31% des répondants indiquent ne pas encore avoir reçu la totalité de leur financement pour l'année 2023 alors que le premier trimestre 2024 vient de se terminer.

Les personnes accompagnées sont en majorité des familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants. Les freins empêchant une bascule dans le droit commun de ces personnes sont majoritairement l'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'accès aux prestations sociales.

Les répondants estiment que 40% des ménages accompagnés actuellement ne pourront pas sortir du dispositif d'ici 6 mois.

Les 5 recommandations de la FAPIL, la FAS et de Soliha

1. Anticiper dès à présent la fin du bénéfice de la protection temporaire qui doit avoir lieu en mars 2025 afin d'éviter la bascule des personnes déplacées d'Ukraine vers les dispositifs de demandeurs d'asile ou généralistes déjà saturés. Des pays européens ont par exemple fait le choix de créer un titre de séjour spécifique aux Ukrainien.nes.
2. Maintenir la majoration de l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) afin de solvabiliser un peu mieux les ménages présents en IML.
3. Mettre en place des relais spécifiques pour les personnes déplacées d'Ukraine au sein des différents organismes de sécurité sociale (CAF, MSA, CPAM, etc...)
4. Maintenir a minima le financement des mesures IML Ukraine à 2 375€ pour permettre un accompagnement plus soutenu et travailler localement avec les gestionnaires à une meilleure couverture des risques locatifs supportés aujourd'hui par les seules associations dans une grande majorité des cas
5. Assurer une réelle visibilité pour les associations sur l'avenir et le financement du dispositif, ainsi que pour les sas Ukraine, en créant une ligne de financement dédiée dans le budget de l'Etat, considérant que le conflit est entré dans sa troisième année et que la fin ne semble pas proche.

Baromètre des enfants à la rue FAS Unicef, août 2024



Résultats

• Evolution des personnes hébergées

Le 19 août 2024, 111 721 personnes ont été hébergées. Après une prise en charge exceptionnelle plus importante liée au contexte sanitaire en 2020, le nombre de personnes hébergées a diminué entre le 21/08/23 et le 19/08/24 (- 1 022 personnes, soit - 1 %).

3/4 des personnes hébergées sont des personnes en famille (82 457). Plus de la moitié d'entre elles (53 %) sont des enfants de moins de 18 ans (43 594), dont 11 424 ont moins de 3 ans.

L'hôtel reste la principale réponse apportée aux personnes hébergées (58%) et aux personnes en famille (85 %).

La diminution du nombre de personnes hébergées est liée à la diminution du nombre de personnes hébergées à l'hôtel :

- 4% ce qui représente 2 865 personnes de moins hébergées dont 2 506 personnes en famille (57 355 vs 54 849). La diminution concerne principalement les personnes hébergées dans des hôtels en Ile-de-France (- 2 422 personnes) en lien avec la résorption des nuitées hôtelières.

Bien que l'hôtel soit inadapté aux prises en charge des personnes en famille, la diminution du nombre de personnes en famille hébergées en hôtel est très préoccupante.

• Evolution des personnes en demandes non pourvues

Si quasiment 2/3 des personnes en DNP (59 %) sont des personnes en famille comme le 21/08/23, leur nombre a augmenté : 3 735 personnes vs 3 843. Le nombre de personnes en famille en DNP est même supérieur à celui du 01/09/20 (2 925).

Un peu plus de la moitié des personnes en famille en DNP sont des enfants (53 %). Le nombre d'enfants en famille de moins de 3 ans n'a cessé d'augmenter. Ils sont 368 le 22/08/22, 480 le 21/08/23 et 467 le 19/08/24.

La rue est le principal lieu où les personnes en famille ont dormi la veille de leur demande au 115 (77%). Parmi les personnes dont le motif de la demande est le fait d'être à la rue, une part très importante déclare avoir effectivement dormi à la rue : 87 % le 21/08/23 vs 89,5 % le 19/08/24

Parmi les 2 954 personnes en famille ayant dormi à la rue la veille de leur demande au 115, 1 560 ont moins de 18 ans (53 %), dont 370 ont moins de 3 ans. Plus de 3 enfants sur 4 (76%) ont passé la nuit dans la rue la veille de la demande au 115 dont plus de 3 enfants sur 4 (79%) de moins de 3 ans. Cette proportion ne cesse d'augmenter au fil des années et elle concerne même les enfants de moins d'un an.

La situation demeure très préoccupante pour les personnes en famille et plus particulièrement pour les familles monoparentales. Les retours des SIAO pointent de plus en plus de jeunes enfants, de femmes sortantes de maternité et de femmes enceintes sans solution d'hébergement qui dorment dans la rue faute de places disponibles.

Les 9 recommandations de la FAS et de l'UNICEF

1. Engager une action sur les dysfonctionnements des politiques publiques ayant un impact sur le sans-abrisme (aide sociale à l'enfance, santé dont santé mentale, justice, accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés...) avec notamment la poursuite des travaux de l'observatoire du sans-abrisme
2. Présenter une loi de finances rectificative en 2024, prévoyant à minima, le maintien de la capacité du parc d'hébergement à 203 000 places
3. Inscrire, dans le projet de loi de finances pour 2025, la création de 10 000 places supplémentaires en 2025
4. Mettre en œuvre une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement incluant une attention spécifique aux familles et aux enfants
5. Garantir un accompagnement global, sans rupture, tenant compte des besoins des enfants qui doivent être considérés comme des bénéficiaires directs de l'accompagnement
6. Renforcer l'offre d'hébergement dédiée aux femmes enceintes ou sortant de maternité
7. Mettre en place, en cas d'expulsion d'un lieu informel, un diagnostic préalable, un accompagnement global avec une solution de relogement digne, adaptée et pérenne
8. Dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle des 1000 premiers jours pour 2024-2027, porter une attention spécifique aux femmes enceintes et jeunes enfants sans domicile
9. Réformer la procédure de premier accueil des mineurs non accompagnés

Personnes étrangères : accès aux droits entravé, insertion empêchée, octobre 2024



Résultats

75 % des répondant-e-s ont été sollicité-es par les personnes accompagnées au sujet des difficultés liées aux renouvellements des API

D'importantes ruptures de droit entravant les parcours des personnes accompagnées et négligeant leurs accès aux droits :

- 58 % des répondant-e-s estiment que les personnes concernées ont perdu leurs droits à la CAF du fait des dysfonctionnements de l'ANEF ;
- 50 % des répondant-e-s estiment que les personnes concernées ont perdu leurs droits à France Travail du fait des dysfonctionnements de l'ANEF
- 45 % des répondant-e-s estiment que les personnes concernées ont perdu leurs droits à l'emploi du fait des dysfonctionnements de l'ANEF
- 46 % des répondant-e-s estiment que les personnes concernées ont perdu d'autres droits sociaux du fait des dysfonctionnements de l'ANEF.

70 % des répondant-e-s estiment qu'il n'y aucune information sur le site de leur préfecture concernant les modalités de contact en cas de difficulté avec l'ANEF

82 % des répondant-e-s ayant contacté le CCC estiment ne pas avoir reçu d'aide concrète de sa part, celui-ci apportant des réponses stéréotypées et ne pouvant agir sur les dysfonctionnements techniques ou le renouvellement des API

1 répondant.e sur 2 estime l'accès difficile au Point d'Accès Numérique et un accompagnement proposé très disparate selon le territoire

Seulement 5 % des répondant-e-s estiment que la préfecture propose systématiquement un accès à la modalité de substitution, quand 43 % estiment qu'elle le propose rarement.

Les 7 recommandations de la FAS

1. Engager un plan d'urgence avec de réels moyens afin de débloquer l'ensemble des dysfonctionnements techniques inhérents au logiciel et qui perdurent depuis trop longtemps et créent des ruptures de droit
2. Avoir une communication nationale de grande envergure sur la valeur des API auprès de toutes les administrations pour qu'elles puissent être prises en compte dans l'ouverture des droits
3. Permettre au logiciel ANEF un renouvellement automatique des API tant que la demande est en cours d'instruction
4. Mettre en place une API d'une durée minimale de 6 mois afin de ne pas créer de ruptures de droit et ne pas entraver les parcours des personnes accompagnées
5. Renforcer les moyens humains et financiers pour les associations accompagnant sur l'accès aux droits et ayant vu leurs pratiques transformées ces dernières années
6. Renforcer les moyens humains et financiers pour les services préfectoraux
7. Améliorer la qualité et l'accessibilité du service public

▣ Femmes et sans-abrisme : quelles réalités ?

Volet 1, le phénomène vu par les SIAO,

novembre 2024



Résultats

89 % des SIAO répondants à l'enquête ont mis en place des critères de priorisation des vulnérabilités déclarées par les personnes en demande, faute de places disponibles suffisantes. Parmi eux, 66% déclarent prioriser les femmes enceintes à partir du 6eme mois de grossesse.

50 % des SIAO répondants déclarent devoir limiter dans le temps les prises en charge, et opérer des rotations sur les places d'hébergement en raison d'un manque de places suffisantes pour répondre aux demandes en constante augmentation.

87,5 % des SIAO répondants constatent une hausse du nombre de femmes à la rue. Depuis 2020, les SIAO font état d'une augmentation moyenne de 26% de demande pour les femmes à la rue.

87 % des SIAO répondants ont mis en place un schéma spécifique d'orientation pour les femmes victimes de violences, en partenariat avec les associations spécialisées présentes sur leurs territoires, permettant un meilleur accompagnement des victimes.

55 % des SIAO déclarent être pourvus de places d'hébergement dédiées pour les femmes enceintes. Néanmoins, 62% des SIAO déclarent que l'hébergement des femmes enceintes et qui viennent d'accoucher demeure limitée dans le temps

Les 9 recommandations de la FAS

1. Défendre et respecter les droits fondamentaux, les principes de l'accueil inconditionnel et de la continuité, la dignité des conditions d'accueil et un accompagnement social adapté de toute personne en détresse sans hiérarchisation de sa vulnérabilité.
2. Engager une réelle programmation pluriannuelle de la rue au logement, visant à sortir véritablement de l'urgence d'une gestion au thermomètre de la précarité.
3. Augmenter le parc d'hébergement de 10000 places, dont des places non mixtes pour les femmes dont le parcours le nécessiterait, et garantir une offre d'hébergement qualitative proposant des prestations adaptées aux besoins spécifiques des femmes et des familles.
4. Poursuivre l'augmentation du nombre de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences et à leurs enfants co-victimes en débutant par la création de 2000 places supplémentaires pour l'année 2025 et en atteignant à moyen terme les 10000 places attendues par les associations spécialisées.
5. Revaloriser le financement des places créées en 2020 suite au Grenelle des violences conjugales afin de les positionner a minima sur le montant des places créés par la suite.
6. Renforcer l'offre d'hébergement dédiée aux femmes enceintes ou sortant de maternité par la création de 1000 nouvelles places.
7. Renforcer les moyens alloués à la veille sociale et aux SIAO afin qu'ils puissent renforcer leurs partenariats avec les associations spécialisées du territoire, comme les CIDFF, les accueils de jours et centres d'hébergement dédiés aux femmes victimes de violences, les LEAO, les maternités et centres hospitaliers, les PASS mobiles et les bailleurs sociaux pour offrir une orientation adaptée à leurs besoins spécifiques.
8. Systématiser la formation initiale et continue de tous·te·s les professionnel·le·s du secteur social, notamment des écoutant·e·s 115 et des équipes des SIAO, sur les violences de genre et le repérage, la protection, le questionnement systématique et l'orientation des femmes victimes de violences.
9. S'appuyer sur les recommandations du rapport de la Délégation aux Droits des femmes du Sénat pour engager les réflexions sur le transfert de compétence du département à l'État portant sur la responsabilité de l'hébergement des femmes enceintes et des mères isolées avec un enfant de moins de trois ans.

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

www.federationsolidarite.org